

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 16 mars 2023 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 12 mars 2023.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X	Procuration à Léon BECKEL à partir de 22h00	
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie		x	
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X		
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (8) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT.

Ordre du jour :

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : choix de la formule de la sortie des anciens.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Informations :

- Les comptes-rendus des commissions environnement – cadre de vie des 25/01/23 et 14/03/23 ; vivre ensemble du 23/02/23 ; subventions du 09/03/23 ; centre art et patrimoine 08/03/23 ; hébergement des 02/02/23 et 15/03/23 ; municipalité au quotidien du 09/02/23 ; conseil des jeunes du 04/02/23 ne font pas l'objet de commentaires.

- DIA : 8 transactions depuis le 13 janvier, dont la vente des parcelles derrière la ruelle aux Loups et un échange de terrains.
- Situation de trésorerie à ce jour : 537 531.19 €.
- Point sur les travaux Aile Est : les comptes-rendus hebdomadaires de réunion sont consultables sur le serveur. La toiture est quasi terminée. Les fenêtres sont en cours de pose. Le gros œuvre sera terminé en avril. Les fouilles archéologiques sont repoussées au 27/03/23. Le choix d'un ERP unique aile Est – partie XVIIIe est fait. Le cahier des charges de la consultation des entreprises sera fait début mai. La réception reste prévue en juillet. La commission permanente nous a accordé 49 737 € pour la préservation du patrimoine (aile Est). A ce stade, les dépenses prévues pour la tranche 1 s'élèvent à 1360 k€ HT (travaux, avenant, maîtrise d'œuvre, fouilles archéologiques) et les subventions s'élèvent à 830 k€ (Etat, région, département, FNAP, Fondation du patrimoine), soit 61% et une subvention du FEDER est attendue.
- Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse : les comptes-rendus hebdomadaires de réunion sont consultables sur le serveur. Les fouilles archéologiques ont eu lieu du 07/02/23 au 01/03/23. Des ossements et des murs de l'ancienne église ont été mis au jour. Nous sommes en attente du rapport de Metz Métropole. Il n'y aura pas de tranche optionnelle. La pose de la tuyauterie est quasi terminée. Le gros œuvre de la chaufferie est en cours. Le lot chauffage démarre en mars. La réception est prévue fin septembre. La commission permanente nous a accordé 340 595.33 € en soutien au bois énergie. A ce stade, les dépenses prévues s'élèvent à 945 k€ HT (travaux, maîtrise d'œuvre, fouilles archéologiques) et les subventions notifiées 527 k€ (Etat et Climaxion) et demandée au FEDER 230 k€, soit 80%. Sont aussi attendus les certificats d'économie d'énergie.
- Point sur la MAM. Suite au décès du maître d'œuvre le 02/01/23, BIOBATI a été liquidé. Les travaux sont donc interrompus pendant la procédure. A ce stade, les dépenses prévues s'élèvent à 365 k€ (travaux, maîtrise d'œuvre, études) et la subvention FEADER prévue s'élève à 227 k€, soit 62%.
- Point sur pistes cyclables. Après les travaux engagés sur le ban d'Altroff permettant la liaison avec Luttange, les travaux sur le chemin des Romains ont débuté en février et sont quasi terminés. Il restera la pose des enrobés à réaliser sur les 2 parcours. Une réunion aura lieu le 21/03/23 pour étudier le tracé aux abords de CapFun.
- Point sur trame verte et bleue (27/01/23). La CCAM a organisé la plantation de la haie vers le pont de la Notweh avec 50 personnes de la région Grand Est. La plantation de la haie le long du cimetière a été faite la semaine passée. Les autres plantations (terrain de foot et chemin des Romains) sont prévues l'an prochain.
- Point sur lotissement rue de Terlange. Le 13/03/23, s'est tenue avec le lotisseur et l'entreprise en charge des espaces verts, avant la rétrocession de la voirie à la commune. La coupure de l'éclairage public de 23h à 5h interviendra prochainement.
- Point sur étude aménagement partie XVIIIe de la CCAM (09/03/23). Le président et son équipe ont rencontré le maire pour définir le cahier des charges de consultation

d'architectes et scénographes et définir l'aménagement de la partie XVIIIe. La CCAM prend la réalisation de l'étude à sa charge.

- Visite SDIS (23/02/23). Le service bâtiment nous a rendu visite pour prendre en compte l'éventuel aménagement du local des sapeurs-pompiers. A ce stade, il ne fait pas partie du programme de travaux, mais il pourrait le devenir. Il faut chercher à réduire les coûts. Qui sera maître d'ouvrage n'est pas défini.
- Point sécurité avec gendarmerie (27/02/23). La lieutenant BILLOTET est venue présenter les résultats de la sécurité et la délinquance. Présentation en séance. Luttange est considérée calme. Deux gendarmes sont attirés pour le réseau Participation citoyenne de Luttange. Le policier intercommunal consacre une heure par semaine à la commune. 1^{er} bilan sera fait le 31 mars.
- Assemblées générales du Tonic Club (03/03/23) et des Amis du Château (10/02/23). Le maire félicite ces derniers pour les travaux réalisés pendant les corvées du mardi. Pas de changements des bureaux.
- Label village internet (03/02/23). Luttange obtient à nouveau le label 2 arobases qui seront posés sur les totems d'entrée de village. Félicitations à Denis PIERRAT pour la préparation du dossier.
- Vente de la parcelle ruelle aux Loups à FB Aménagement (27/02/23). L'acte notarié est signé, le versement de 225 000 € a eu lieu le 15/03/2023.
- Fouilles archéologiques. Evoquées avec l'aile Est et le réseau de chaleur.
- Notifications de subventions de la région Grand Est : réseau de chaleur et aile Est. Nous sommes en attente de la notification officielle.
- Semaine Arc AD de la CCAM. Les prochaines auront lieu du 10 juillet à fin août. Luttange a proposé d'accueillir les jeunes une semaine en juillet ou en août.
- Contrat fournisseur d'électricité. Nous avons adhéré au groupement de commandes initié par Matec pour de nombreuses communes mosellanes. EDF avait été retenu. Cependant, Engie a fait une proposition plus avantageuse fin février. Seul un contrat a été maintenu avec EDF et 15 points de livraison ont été transférés vers Engie.
- Félicitations location salle. Le maire donne lecture d'un mail de satisfaction pour nos services de location de salles. Bravo à Martine GANION pour son travail.
- Extension de l'éclairage public route de Kirsch. La commande a été passée à ELRES le 14/02/23. Coût : 1500€
- Légion d'honneur de Raymond THUILLIER. Belle cérémonie. La commune a mis la salle à disposition et a remis un objet souvenir.
- Bilan 2022 d'utilisation du matériel CCAM. Document présenté en séance. Ce service est très utile aux associations.

- Bilan recensement. 984 habitants, hors comptés à part qui seront connus dans un an environ.
- Présentation de l'abribus choisi par le conseil des jeunes et par la commission Vivre ensemble.
- Validation du PEDT. Projet Educatif De Territoire validé. L'école et le périscolaire travaillent main dans la main dans la construction du programme d'animation en lien avec les associations du village.
- Réunion défense. Réunion tenue par le DMDA, responsable qui fait le lien entre les armées et la préfecture. Présentation du parcours citoyen des jeunes, du régiment SMV, des différents corps d'armée.
- Sortie pédagogique en forêt de Luttange avec l'ONF le 15 avril à 9h, près de la barrière du chemin de Budange.
- Concert à l'église avec l'harmonie de Distroff le 16 avril
- Chemin de croix le endredi Saint, 7 avril.
- Décès cette nuit de Clémentine EINIG, 97 ans, doyenne du village.
- Suite à la remarque de Philippe GRESSEL, Paul-André BAUER s'engage à diffuser les comptes-rendus de conseil municipal en temps et en heure

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Compte administratif 2022.

Le maire présente le compte administratif 2022.

	Résultats à la clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat à la clôture 2022
INVESTISSEMENT	-320 147,24		655 203,72	1 294 565,59	639 361,87	319 214,63
FONCTIONNEMENT	335 492,09	320 147,24	622 896,20	735 165,79	112 269,59	127 614,44
TOTAL	15 344,85	320 147,24	1 278 099,92	2 029 731,38	751 631,46	446 829,07

Le maire quitte ensuite la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022.

3. Compte de gestion 2022.

Le maire présente le compte de gestion 2022 transmis par les finances publiques.
Il est en tous points conforme au compte administratif.

	Résultats à la clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat à la clôture 2022
INVESTISSEMENT	-320 147,24		655 203,72	1 294 565,59	639 361,87	319 214,63
FONCTIONNEMENT	335 492,09	320 147,24	622 896,20	735 165,79	112 269,59	127 614,44
TOTAL	15 344,85	320 147,24	1 278 099,92	2 029 731,38	751 631,46	446 829,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2022.

4. Affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Paul-André BAUER, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 127 614,44 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE : 112 269,59 €

B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : + 15 344,85 €
ligne 002 du compte administratif ,

C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) : + 127 614,44 €

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : excédent de financement : 319 214,63 €

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Besoin de financement : 0,00

Excédent de financement : +0,00

F) BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

DECISION D'AFFECTATION

1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement : 0,00 €

2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 : 127 614,44 €

5. Taux des impôts directs locaux.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ont déjà été votés le 19 janvier dernier, mais il y a nécessité de voter les 3 taux dans la même délibération. Aussi, il est proposé de voter à nouveau les taux, à l'identique, de ces 2 taxes.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.48 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.92 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Départ de Raoul BAUER.

6. Rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal a délibéré le 24/11/2022 concernant la rémunération des agents recenseurs. Cependant, il n'a pas précisé si l'indemnité était brute ou nette. Il y a donc lieu de le faire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement de la somme forfaitaire de 1000€ nets pour chaque agent recenseur, ainsi que 500€ nets pour la coordinatrice.

7. Centre aéré de juillet.

La commission Vivre ensemble propose de confier à nouveau l'organisation du centre aéré de juillet (3 semaines) à l'association Familles Rurales. La déclaration de ce centre aéré doit être faite en préfecture 2 mois avant le démarrage.

Karine MARTIN présente le devis de Familles Rurales et propose d'appliquer les nouveaux tarifs de 2023 votés en novembre avec les mêmes critères de choix des inscriptions qu'en 2022, conformément à la proposition de la commission Vivre ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de Familles Rurales, charge la commission Vivre ensemble de l'organisation du centre aéré, des formalités de déclaration et de la recherche de subventions.

8. Jobs d'été.

Le maire propose de reconduire le recrutement de jobs d'été, 2 jeunes par périodes de 2 semaines, à partir de 16 ans, prioritairement aux résidents luttangeois, du 3 juillet au 25 août. En cas d'accord, l'appel à candidature sera lancé en avril.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le recrutement de jeunes pour des jobs d'été,
- Charge le maire de procéder au recrutement,
- Charge le maire de demander les éventuelles subventions.

9. Subventions aux associations.

Denis PIERRAT présente les travaux de la commission d'attribution des subventions, prenant en compte les critères d'attribution et les demandes des associations.

Les propositions sont les suivantes :

- AFR Creignes et Fassenottes : 1800 €
- APEEL : 1150 €
- USL football : 1400 €
- BLR Arc Mosellan handball : 800 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 700 €
- Tonic club : 1400 €
- LPO : 300 € en nature (achat de nichoirs à martinets)
- Amis du Château : 1100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix), valide ces attributions de subventions et prévoit l'inscription au compte 6574 du budget un montant de 13 000 €. Karine MARTIN et Paul-André BAUER, en tant que membres de respectivement AFR et BLR, ne participent pas au vote. Le versement de la subvention habituelle aura lieu en juin et la subvention exceptionnelle en septembre.

10. Budget primitif 2023.

Le maire présente en détail le projet de budget 2023, avec une notice complémentaire d'information transmise au préalable.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

FONCTIONNEMENT : 859 876 €

INVESTISSEMENT : 2 628 182 €

Points remarquables :

Fonctionnement :

- Charges à caractère général maîtrisées, malgré l'augmentation des énergies et de l'inflation,
- Augmentation des charges de personnel due à la probable revalorisation du point d'indice
- Augmentation des charges de gestion courante due au report de dépenses 2022,

- Pas d'augmentation d'impôts.
- Faible augmentation (2.5%) des recettes de fonctionnement.

Investissement :

- Vente d'une parcelle communale pour l'accès au lotissement pour 225 000 €.
- Pas de recours à l'emprunt.
- 1,15 M€ prévus pour le château, 1.05 M€ pour le réseau de chaleur et 256 k€ pour la MAM. Une décision modificative sera à prévoir quand les subventions attendues seront notifiées.

Philippe GRESSEL déplore l'absence d'une commission finances pour préparer le budget.

Martial Velvert demande une suspension de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 5 contre (Philippe GRESSEL, Léon BECKEL, Noël RAVAUUX, Raoul BAUER et Martial VELVERT qui justifie ce vote par opposition à la réalisation du réseau de chaleur et de la chaufferie biomasse) , adopte ce budget prévisionnel.

11. Projet street work out.

Karine MARTIN présente le projet de mise en œuvre d'un équipement street work out à côté du city stade, projet porté en concertation avec un groupe d'adolescents volontaires et du Conseil Municipal des Jeunes Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recette prévisionnelles	
Travaux	22 734 €	Conseil Général €
Maîtrise		Conseil Régional €
Assistance à MO		DETR €
Contrôle technique		ANS	18187,20 €
Publicité		Autofinancement	4546,80 €
		(20 % minimum)	
Total	22734 €	Total	22734 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet, valide ce plan de financement, sous réserves de l'obtention des subventions, et charge le maire de faire les demandes de subvention auprès des organismes possibles.

12. Choix du maître d'œuvre pour la MAM.

La commune avait retenu le bureau d'études BIOBATI pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réalisation de MAM (maison d'assistants maternels) sur le terrain communal en bordure de la route de Kédange. Le permis de construire est accordé depuis le 02/12/2022, les entreprises pour les 15lots choisies, les actes d'engagement et les notifications envoyées. La maîtrise d'œuvre devait envoyer les ordres de service pour un démarrage en janvier. Malheureusement, le maître d'œuvre est décédé le 02/01/23. Suite à ce décès, BIOBATI a été liquidé. Les travaux sont donc interrompus pendant la procédure de liquidation. Nous avons été informés le

02/03/23 de la possibilité de chercher un autre maître d'œuvre. Le service instructeur de la subvention FEADER attend la nomination du nouveau maître d'œuvre pour terminer l'instruction et notifier la subvention.

Le maire présente au conseil municipal 2 propositions de maître d'œuvre pour assurer la suite de la mission confiée à BIOBATI : EKOS LOGIS et Th concept

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de EKOS LOGIS et charge le maire de passer commande et de transmettre les éléments à l'instructeur du dossier de subvention FEADER.

13. Convention d'occupation avec l'Abeille Vie.

Michel ROUSSELOT, apiculteur dénommé « l'Abeille Vie », a sollicité le maire pour mettre en place des ruches dans le bois de Luttange, au lieu-dit « la sablière ».

Afin de régir cette occupation, le maire propose de signer une convention présentée en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette convention et charge le maire de sa signature et sa mise en œuvre.

14. Convention avec l'USL football.

A l'instar des conventions signées avec les associations BLR handball et AFR Creignes et Fassenottes occupant des propriétés communales, le maire propose de signer une convention avec l'USL football. Le maire a rencontré les dirigeants le 23/02/23 et présente le projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette convention et charge le maire de sa signature et sa mise en œuvre.

15. Révision statutaire de la CCAM.

Lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2023, la Communauté de Commune de l'Arc Mosellan a validé la mise en œuvre d'une révision statutaire portant sur :

- l'ajout d'un complément à la compétence de la CCAM, afin qu'elle soit autorisée, conformément à l'article L. 5211-4-4, I, du CGCT, à mener des procédures d'achat public pour le compte de ses communes, sous forme de groupement de commande public, même si la CCAM n'achète pas les produits ou prestations objet du marché ;
- la création d'une nouvelle compétence « Financement et gestion des intervenants en langues étrangères dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) du territoire de l'Arc Mosellan ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) ;

Vu les délibérations n° D20230131arc04 et D20230131arc25 adoptées le 31 janvier 2023 par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) relative à l'adjonction ou le retrait de compétences notamment ;

Vu la saisine de M. le Président de la CCAM en date du 08 février 2023 notifiant les délibérations précitées et sollicitant la position des Conseils Municipaux du territoire de l'Arc Mosellan sur la révision statutaire projetée ;

Considérant que les modifications de compétences et les statuts devront être soumis à délibération des Conseils Municipaux ;

Considérant que ces transferts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers minimums de la population ;

Considérant le projet de statuts figurant en annexe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le projet de nouveaux statuts de la CCAM rigoureusement concordants aux délibérations n° 20230131arc04 et 20230131arc25, jointes en annexe, adoptées pour l'une par 47 voix POUR et 3 voix CONTRE, et l'autre à l'unanimité, lors de la séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2023, qui proposent l'adjonction ou le retrait de compétences de l'EPCI.

16. Tarifs des locations de salle.

Grâce notamment à la bonne gestion des salles médiévale et socio-culturelle, elles sont beaucoup demandées. En outre, en comparant avec les salles des villages voisins de même gamme, nos tarifs sont dans une fourchette basse.

En conséquence, la commission municipalité au quotidien propose la nouvelle grille tarifaire suivante, pour application à partir du 01/01/2024 :

		Salle Socioculturelle	Salle Médiévale	2 Salles
Week-End	Luttangeois	350 €	200 €	500 €
Week-End	Non Luttangeois	700 €	400 €	1 000 €
Saint Sylvestre	Luttangeois	500 €	300 €	725 €
Saint Sylvestre	Non Luttangeois	1 000 €	600 €	1 450 €
Jour de semaine	Luttangeois	175 €	100 €	250 €
Jour de semaine	Non Luttangeois	350 €	200 €	500 €
Cuisine	Luttangeois	50 €	–	50 €
Cuisine	Non Luttangeois	100 €	–	100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette grille tarifaire pour une application à compter du 01/01/2024.

17. Tarifs de l'hébergement de l'aile Est.

La commission hébergement s'est réunie à 6 reprises depuis mars 2022 et ses travaux ont fait l'objet de compte rendus qui ont été présentés au conseil municipal et n'ont pas fait l'objet de commentaires. Le mode de gestion de l'hébergement de groupe de l'aile Est sera notamment assuré par la commune.

Afin de pouvoir préparer les réservations, il convient de définir la grille tarifaire.

En conséquence, la commission hébergement propose les tarifs ci-dessous :

Le weekend, location de l'hébergement en totalité.

en totalité le week end du vendredi 16h au dimanche 16h	1 300 €
la nuit supplémentaire	450 €
supplément linge de lit, lit fait	250 €
supplément serviettes	100 €

En semaine, location possible « à la découpe ».

	totalité	chambre RDC	chambre R+1	tout R+1 3 chambres)	chambre R+2	tout R+2, 3 chambres
la nuit, du dimanche au vendredi, de 16h jour n à 11h jour n+1	450 €	55 €	70 €	200 €	70 €	200 €
supplément linge de lit, lit fait, par couchage	200 €	11 €				
supplément serviettes, par lot de 2 serviettes	100 €	6 €				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette grille tarifaire pour une application dès l'ouverture de l'hébergement.

18. Réhabilitation de la salle médiévale : estimation et demandes de subvention.

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle médiévale, suite à la prescription de fouilles archéologiques de juin 2022, le conseil municipal a décidé le 25/08/2022 de reporter la consultation des entreprises en janvier 2023.

La maîtrise d'œuvre a réalisé une première estimation du coût des travaux. Cette estimation devra être affinée après la réalisation des fouilles archéologiques qui débutent le 27/03/23. Cependant, le maire propose de définir un premier plan de financement qui devra être revu après la nouvelle estimation et le retour des offres. Ce plan doit permettre de faire les demandes de subventions complémentaires.

DEPENSES		RECETTES	
		SUBVENTION DSIL 2019	139 463 €
ESTIMATION SALLE MEDIEVALE	612 946 €	SUBVENTION GRAND EST	100 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE	40 929 €	AMBITION MOSELLE	100 000 €
		SUBVENTION FEDER	100 000 €
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES phase 2	37 581 €	SUBVENTION FNAP	8 000 €
TVA	138 291 €	FCTVA	110 633 €
		AUTOFINANCEMENT	271 651 €
TOTAL	829 747 €		829 747 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce premier plan de financement et charge le maire de faire toutes les demandes de subvention auprès des organismes concernés.

19. **Contrat photocopieurs.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

20. **Choix de la formule de la sortie des anciens.**

La commission Vivre ensemble propose une sortie sur un bateau à Metz avec repas le 14/05/2023, avec un nombre de places limité à 60 personnes pour un coût estimé à 4350€ TTC. Les premiers inscrits seront retenus en cas de dépassement. Ceux qui ne seront pas retenus et ceux qui n'ont pas répondu recevront un colis en fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce choix.

Séance levée à 23h45.